

Conseil Municipal du mercredi 27 avril 2011

Compte rendu

Membres absents excusés : Annaïg PLANTEC, Laurent DEHOUCK
 Yves LEBON : procuration à Jean Luc BEAULIEU
 Yvonne COTTAIS : procuration à Annick HOUGUET

Personnel communal :

- **restaurant scolaire** : mensualisation des heures complémentaires des agents du restaurant scolaire. Actuellement plusieurs agents doivent faire des heures supplémentaires du fait de l'augmentation des rationnaires.

	Fin mars 2010	Fin mars 2011
- nombre de jours depuis la rentrée scolaire	99	98
- nombre global de rationnaires	23 420	26 875
- Moyenne journalière	236.57	274.24
- nombre théorique sur une année scolaire (140 jours)	33 078	38 394
- prix de vente moyen d'un repas en mars	3.71 €	3.94 €
- recette estimée sur une année scolaire (140 jours)	122 720 €	151 270 €
- différence de recettes	28 550 €	
- heures complémentaires réalisées par jour :	3h50mn	Coût global sur un an : 10 000 € (140 jours x 3.50 h x 20 €)
Compte tenu des ajustements nécessaires en diminution pour certains agents (bureau de l'ADMR en moins) le nombre d'heures supplémentaires par semaine seraient de 8h30mn par semaine soit sur l'année 442 heures		

Décision : accord à l'unanimité

- **mairie** : suite au refus, lors de la dernière réunion, de recrutement d'un agent statutaire sur le poste à temps incomplet à l'accueil de la mairie, les éléments suivants ont été communiqués par le Centre de Gestion :

Marche à suivre concernant le remplacement d'un agent titulaire à temps partiel de droit (temps partiel pour élever un enfant) à 50 %.

Concernant l'emploi d'un agent non titulaire :

- Lorsqu'il s'agit d'un remplacement d'un personnel titulaire, le remplacement ne peut se faire que sur la durée de temps de travail de celui-ci. Actuellement l'agent à temps partiel de droit est à mi-temps, donc l'agent non titulaire recruté doit l'être à 50% sur la durée du congé parental
- Si on recrute l'agent à 80%, il ne peut l'être que pour 6 mois, (3 mois renouvelable 1 fois) : situation de l'agent actuellement

Solution pour rester à l'équivalence 1,3 ETP (équivalent temps plein) à la mairie : recruter statutairement l'agent contractuel en poste

Précision : le passage à 1,8 ETP au 1^{er} janvier 2013 au retour de l'agent à temps partiel est prévu dans la perspective faite par le Trésorier de Guichen

Décision : Après débat sur l'aspect financier de ce recrutement et notamment l'impact à compter de l'année 2013, il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

- nombre de votants : 16
- blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 13
 - pour : 9
 - contre : 4

Suite à ce vote, l'agent actuellement en poste sous contrat jusqu'au 30 juin 2011 va être recruté statutairement à compter du 1^{er} juillet 2011

Après ce vote, un débat est engagé sur les "pistes" envisageables pour réduire les frais de fonctionnement.

Plusieurs pistes sont évoquées notamment :

- chaque commission va devoir réfléchir aux économies possibles et les chiffrer.
- une modification de l'organisation du travail des ATSEM.
- voir l'impact de l'intervention des services techniques pour aider à la mise en place des manifestations organisées par les associations

- Médiathèque :

- approbation de l'APD et du financement et demande de subvention à la DRAC	
- Travaux.....	506 575 €
- Honoraires du maître d'œuvre	63 525 €
- Divers (missions annexes, indemnité architectes non retenus, presse ...)	25 944 €
- T.V.A.	116 825 €
Total T.T.C.....	712 869 €

Le financement envisagé pour cette opération est le suivant :

- subvention de la DRAC pour un dossier de travaux (20%).....	119 209 €
- subvention Eco-Faur.....	100 000 €
- subvention contrat de territoire	50 000 €
- autofinancement.....	167 450 €
- emprunt T.V.A.	106 930 €
- emprunt	169 280 €
Total.....	712 869 €

- avenant pour les honoraires définitifs de l'architecte : compte tenu de la formule mise en place lors de la consultation, les honoraires définitifs au stade APD sont au taux de 12.54 % (au lieu de 12.80 %) et d'un montant de 63 525 €

- choix des cabinets pour les missions annexes :
- sondage des sols : GEOSIS : 1 798 € HT

- SPS :	- Ouest Coordination :	2 310 €	Cabinet proposé
	- Socotec :	2 550 €	
	- Scopi :	3 080 €	
	- Apave	3 082 €	
- Contrôle technique :	- Apave :	3 600 €	Cabinet proposé
	- Dekra :	4 800 €	
	- Socotec	5 695 e	

Décision :

- accord sur le plan de financement
- accord sur la demande de subvention à la DRAC
- demander à l'architecte de continuer et notamment d'établir le descriptif complet pour "se laisser le temps" pour la validation du choix des matériaux
- accord sur les cabinets proposés sur les missions annexes
- planning prévisionnel à ce jour :
 - DCE : fin juin
 - Appel d'offres : dès l'octroi des subventions ou tout au moins la réponse aux demandes
 - Ouverture de chantier : printemps 2012

- Carte de l'intercommunalité :

Débat sur les propositions du Préfet pour l'ensemble du département et plus particulièrement pour la Commune de Bourg des Comptes

Après visionnage du PowerPoint fait pour la rencontre entre les bureaux des communautés des communes de Moyenne Vilaine et Semnon (Bain et le Sel de Bretagne), de Maure de Bretagne et de l'ACSOR, les élus constatent :

- les disparités de revenus et de moyens entre les 3 communautés
- le manque d'arguments pertinents pour permettre au Conseil Municipal de Bourg des Comptes de se prononcer sur telle ou telle option.

Monsieur le Maire donne les quelques éléments suivants :

- les élus de Laillé n'ont pas pris de décision officielle et sont très indécis entre Rennes Métropole et l'ACSOR
- il n'est pas souhaitable que l'ACSOR reste en l'état
- le plus pour un rapprochement avec MVS serait une mutualisation des moyens

Acquisitions foncières :

- **les Grées de la Mussais** : Actuellement la parcelle D 1341 de 115 m² est la propriété de la SCI MESBRIAND (Société de Monsieur JACOB François) suite à une erreur de mutation foncière. Le problème est que cette parcelle est située entre la propriété des époux DUFEU (fille MARION) et la voie communale; un droit de passage tacite existe donc. Pour la parcelle D 1342 de 54 m² située de l'autre coté de la voie communale, le problème est le même sauf qu'elle appartient directement à Monsieur JACOB François.

Pour établir l'acte notarié de rectification de cette erreur, Maître SALMON demande une délibération du Conseil Municipal acceptant :

- la cession gratuite par la SCI MESBRIAND et François JACOB des parcelles D 1341 et 1342
- la prise en charge des frais par la Commune

Décision : accord sur les propositions ci-dessus, les parcelles concernées étant actuellement les banquettes de la voie communale

Vente immobilière :

Madame Dominique JAUNATRE a demandé à acquérir la parcelle cadastrée ZX 37 de 120 m² appartenant à la Commune. La commission voirie propose d'accepter cette demande dans les conditions suivantes :

- prix du m² : 2 € soit un montant global de 240 €
- frais : à la charge de Dominique JAUNATRE

Décision : accord sur les propositions ci-dessus

Finances :

Budget communal : décision modificative pour l'acquisition de la tondeuse des services techniques :

- dépenses imprévues en investissement... (-) 22 000 €
- prog. 47 : acquisition de matériel..... (+) 22 000 €

Décision : accord sur la proposition de DM exposée ci-dessus

Divers :

- **retour** du siège du CCAS à la mairie avec effet au 1^{er} juillet 2011

- **PCS** (Plan communal de Sauvegarde) : le devis de l'ARTS – Association de recherche Technologie et Sciences – est de 4 180 € hors taxes. Une délibération est nécessaire pour l'adopter. Les crédits sont prévus au BP 2011

- **logement** du 1 place de la Courbe : le 1^{er} mars 2011, il a été décidé de proposer à Mesdames GAUTIER et MAZET la location du logement situé au 1 place de la Courbe pour un loyer mensuel de 100 €. Compte tenu de l'acceptation des susnommées, une délibération officialisant cette location va être raccrochée à la réunion de ce jour

Décision : accord sur les trois propositions indiquées ci-dessus.

- **suppression** de l'arrêt de bus de la Résidence des Comtes pour la ligne régulière 5b du réseau Illenoo à compter du 1^{er} septembre 2011

Décision : désaccord sur cette proposition du Département qui pénalise de très nombreux bourgcomptoises. L'Assemblée demande au maire de transmettre un courrier en ce sens au conseil général en précisant que ce secteur de l'agglomération est actuellement en expansion.

- **distribution** des informations municipales : actuellement la feuille mensuelle et le bulletin municipal sont distribués par les agents des services techniques soit sur leur temps de travail, soit le soir avec paiement d'heures supplémentaires. La plupart ne voulant plus le faire le soir, il est proposé que cette distribution soit faite dans les conditions suivantes :

- véhicule : un véhicule des services techniques
- personnel :
 - un agent des services techniques
 - un agent occasionnel avec une création de poste ce soir pour 3 mois renouvelable 1 fois

Décision : accord de principe pour un essai de 3 mois, mais l'assemblée souhaiterait connaître le mode de distribution dans les communes voisines (dépôt dans les commerces, distribution par la Poste...) pour éventuellement modifier le mode de distribution en septembre prochain

- **Projet de crèche** privée : ce projet suit son cours et après collation de toutes les informations, il est proposé un prix de vente de 50 € le m².

- **Litige** Le Courtois – Martin : affaire réglée sur le plan de la voirie communale, reste à régler entre eux : la limite entre les deux propriétés.

- **restaurant scolaire** : la pose d'un compteur tarif jaune est en cours d'instruction à ERDF

- **inauguration** : le 21 mai, inauguration par l'ACSOR des trois sites fluviaux de la cale de Pont-Réan à Guichen, la Mare aux Mortiers à Saint Senoux et la Courbe à Bourg des Comptes.

- **EHPAD** : pour la prochaine réunion, faire un bilan et un compte rendu des événements du début d'année.

Prochaine réunion du conseil municipal : le mardi 7 juin à 20h30mn

**REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT DE L'ANCIENNE
ECOLE PUBLIQUE EN VUE D'Y CRÉER UNE MEDIATHEQUE
AVANT PROJET DEFINITIF**

		coût			
		au 7 avril	APD		
- travaux de bâtiments :		429 300 €	434 950 €		
- Aménagements extérieurs :		70 000 €	71 625 €	honoraires	89 469.00
- Honoraires architecte :		60 552 €	60 525 €	travaux	506 575.00
- mission SPS :		1 500 €	2 310 €		<u>596 044.00</u>
- contrôle technique :		2 500 €	3 600 €	total global	596 044.00
- architectes non retenus		10 034 €	10 034 €	Surface créée	185.00 m²
-divers (publication presse....)		3 000 €	10 000 €	surface avant	270.00 m²
- O.P.C.		3 000 €	3 000 €	surface globale	455.00 m²
Dépenses hors taxes :		579 886 €	596 044 €	total global	596 044.00 €
	- T.V.A.	113 658 €	116 825 €	Coût moyen pondéré	1 309.99 € le m ²
Dépenses toutes taxes		693 544 €	712 869 €		

Recettes			
	- subvention DRAC (20 %)	115 977 €	119 209 €
	- subvention Eco-Faur (plafond aide 2010, en 2011 tout est revue information fin septembre 2011)	100 000 €	100 000 €
	- contrat de territoire (info en fin de tableau)	50 000 €	50 000 €
Total des recettes externes hors emprunt		265 977 €	269 209 €
	- autofinancement après BP 2011 (vérifier après le vote)	167 450 €	167 450 €
	FCTVA	104 032 €	106 930 €
Total des recettes		537 459 €	543 590 €
emprunt à réaliser		156 084 €	169 279 €
total global des recettes		797 575 €	819 799 €

Information de Mme Janitor du 31/03/2011

- L'ACSOR n'a pas encore les axes de travaux retenus par le Conseil général
- L'ACSOR connaîtra son enveloppe fin juin, les Elus en débattront par la suite (début d'information pertinente pour le projet fin octobre).

- assurances dommages - ouvrages (pour mémoire, imputée en fonctionnement)